

Délégation du tir d'été du chevreuil et/ou du renard

Je soussigné,, responsable du territoire de chasse
....., matricule :, autorise
M./Mme à procéder à des tirs d'été de
chevreuil et/ou de renard sur le territoire de chasse cité ci-dessus.

M./Mme s'engage à pratiquer des tirs en toute
sécurité (pas plus de 100 mètres et fichant) et à respecter la réglementation en
vigueur en tant que personne déléguée au tir d'été.

Il est bien entendu que la personne déléguée au tir d'été soit à jour de sa validation
annuelle du permis de chasser et de son assurance. Du 1^{er} juin au 30 juin, la
validation est à conserver sur soi et à compter du 1^{er} juillet, la validation pour la
nouvelle campagne et l'assurance doivent absolument être souscrites.

Par ailleurs, en cas d'accident, la personne déléguée au tir d'été engagera sa
responsabilité individuelle, la société de chasse n'engageant pas sa responsabilité
civile ni pénale.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le..... à

Signatures :

Le responsable du territoire de chasse,

Le délégué au tir d'été,
(Lu et approuvé)

Joindre à la présente délégation une copie de la décision fixant le plan de chasse chevreuil pour la
saison en cours mentionnant l'autorisation d'au moins un tir sélectif d'approche ou d'affût.

Le tir d'été est autorisé de 1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après son coucher (heure
de Saint-Brieuc).